

Rectifications suite aux transcriptions des audiences publiques du BAPE, tenues à Gaspé les 21 et 22 mai 2013, sur le «Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach)».

1. Question posée par M. le Président, à savoir si le MAPAQ avait des programmes, des protocoles ou des directives qui s'appliquent à des situations d'urgence susceptibles de mettre en cause l'industrie maricole.

Précisions à la réponse apportée par M. Gilles Lapointe : Le MAPAQ n'a pas de programme de compensation financière ou de programme d'intervention sur le terrain dans le cas d'accidents environnementaux dans les sites ou à proximité des sites d'élevage dans la baie de Gaspé, ni ailleurs au Québec. (validé auprès de Marcel Roussy)

2. Suite à une question de M. Jean-Philippe Hébert qui demandait s'il pouvait travailler avec le promoteur sur le protocole de suivi biologique des mollusques, le Président a demandé au MAPAQ de se situer par rapport aux entrepreneurs (lire ici les mariculteurs), à travers le processus de concertation.

Précisions à la réponse apportée par Mme Nathalie Moisan: Le MAPAQ agit à titre de participant scientifique sur un comité de suivi établi par le promoteur, dans le but d'apporter sa contribution à l'élaboration du protocole de suivi biologique des mollusques. M. Émilien Pelletier, professeur à l'Université du Québec à Rimouski et chercheur à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, a été mandaté par le promoteur pour écrire le protocole de suivi. Le MAPAQ a été sollicité pour le commenter et y apporter des suggestions et des améliorations. En aucun temps, le promoteur n'a demandé au MAPAQ d'initier ou de participer à un processus de concertation ou de consultation auprès des mariculteurs, ni avant la rédaction du protocole ni suite à l'envoi de la version préliminaire à commenter.

13 juin 2013  
Nathalie Moisan et Gilles Lapointe  
Personnes-ressources MAPAQ